



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

PLAN STRATÉGIQUE
2016 • 2019

ENSEMBLE 
on développe notre économie

Québec 

Dépôt légal – avril 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-74652-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-74653-9 (pdf)

© Gouvernement du Québec, 2016

Des remerciements sont adressés aux membres du personnel
du Ministère ayant contribué à la production du présent document.



MOT DES MINISTRES

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan stratégique 2016-2019 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il comprend une mission renouvelée et une vision dynamique en concordance avec le contexte économique québécois et les enjeux qui en découlent. Contribuer activement à la croissance et à la prospérité économique du Québec, telle est notre intention.

Notre ministère intervient favorablement pour dynamiser et relancer l'économie et ainsi contribuer à relever les défis importants liés aux finances publiques et aux changements démographiques. Nul ne peut nier le fait que le Québec dispose de ressources naturelles abondantes, d'une économie du savoir solide et d'entrepreneurs chevronnés. Ensemble, ces ingrédients n'attendent que des conditions favorables pour mener à la concrétisation de grandes réalisations porteuses de croissance, notamment dans le secteur manufacturier. C'est en regroupant les forces vives de notre société, en mobilisant tous les partenaires et en envisageant l'avenir avec ouverture sur le monde et créativité que nous relèverons ensemble ces défis.

Le Québec est en action. Nous sommes fiers de faire converger nos efforts afin de bâtir un Québec toujours plus innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

La ministre de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation
et ministre responsable
de la Stratégie numérique,
Dominique Anglade

La vice-première ministre,
ministre responsable des
Petites et Moyennes Entreprises,
de l'Allègement réglementaire et
du Développement
économique régional,
ministre responsable
de la Condition féminine
et ministre responsable
de la région de Lanaudière,
Lise Thériault

Le ministre délégué
aux Affaires maritimes
et ministre responsable
de la région
du Bas-Saint-Laurent,
Jean D'Amour



MOT DU SOUS-MINISTRE

Madame Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre
Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire
et du Développement économique régional
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de Lanaudière

Monsieur Jean D'Amour
Ministre délégué aux Affaires maritimes
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

Mesdames les Ministres,
Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le Plan stratégique 2016-2019 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation qui identifie les actions à entreprendre pour les trois prochaines années. Il pose les jalons afin de remplir la mission dévolue au Ministère : soutenir le développement des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, la science, l'innovation, l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique tout en conseillant le gouvernement en vue de favoriser l'essor économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour répondre aux défis que nous devons relever, nous avons choisi trois orientations claires, qui couvrent l'ensemble des services que nous offrons aux entreprises, aux entrepreneurs et à diverses organisations à l'échelle du Québec. Nous allons concentrer nos efforts afin de promouvoir un environnement favorisant la prospérité, la création et la croissance durables des entreprises d'ici, tout en nous assurant de gérer nos ressources de manière responsable et, ainsi, d'être à la hauteur des attentes de nos clients, de nos partenaires et des employés du Ministère.

Ce plan est le fruit d'un travail collaboratif et d'un consensus organisationnel. Je compte maintenant sur l'équipe du Ministère pour le mettre en œuvre afin que tout le Québec profite de ses retombées.

Le sous-ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation,
Jocelin Dumas

PLAN STRATÉGIQUE





PRÉAMBULE

Depuis plus de 70 ans, le Québec compte sur l'expertise et les compétences d'un ministère voué au développement de son économie et de ses entreprises. À travers ces décennies, l'intervention gouvernementale a su s'adapter à la diversité des besoins des entreprises et des entrepreneurs. Partout au Québec, le Ministère est en action afin d'assurer le plein essor de l'économie.

Avec le Plan stratégique 2016-2019, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation poursuit dans cette voie en se fixant des priorités d'intervention pour les trois prochaines années. Ce plan vient affirmer le rôle du Ministère en soutien à la croissance des entreprises d'ici au bénéfice de l'économie québécoise.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une évaluation qualitative du degré d'adéquation entre les objectifs du plan stratégique et les seize principes promulgués par la Loi sur le développement durable a été réalisée. Cette analyse démontre que le plan répond positivement à la majorité des principes.

Les objectifs liés aux principes de la Loi sont désignés par le logo . Le Ministère contribue également au développement durable au moyen d'interventions complémentaires à celles du plan stratégique. Celles-ci sont mises en valeur dans le plan d'action de développement durable du Ministère.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS

Par ses diverses interventions, le Ministère s'acquitte également de ses responsabilités à l'égard :

- de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les actions réalisées, qui sont liées à ces objectifs, sont désignées par le logo  ;
- de la mise en place des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes et de la réalisation des travaux qui en découlent. Les actions réalisées, qui sont liées à ces objectifs, sont désignées par le logo .



LE MINISTÈRE EN UN COUP D'ŒIL

LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation, les centres collégiaux de transfert de technologie, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique, les centres de recherche, les consortiums et les regroupements sectoriels;
- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec à l'étranger ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les ministères et organismes du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Le Secrétariat à la condition féminine, qui réalise des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes, relève également du Ministère.

Enfin, les sociétés d'État et les organismes relevant des ministres sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec, la Commission de l'éthique en science et en technologie, le Conseil du statut de la femme, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).





LE CONTEXTE

LE CONTEXTE EXTERNE

Le Québec occupe une position enviable grâce à son économie moderne, diversifiée et ouverte sur le monde, sa main-d'œuvre qualifiée, ses ressources naturelles abondantes, ses secteurs stratégiques forts et son environnement propice au développement des affaires. Dans ce contexte, sa croissance économique doit pouvoir s'appuyer sur l'augmentation des exportations ainsi que sur le rehaussement de sa productivité, notamment dans le secteur manufacturier. Que ce soit les PME, la grande entreprise ou l'entrepreneuriat collectif (l'économie sociale et les coopératives), l'ensemble de ces éléments contribue activement au dynamisme et à la diversification économique du Québec.

Le Québec est toutefois confronté à des défis sociodémographiques qui ont des effets négatifs sur sa croissance économique. L'augmentation du produit intérieur brut (PIB) repose sur l'accroissement de la population active et de la productivité. Or, le phénomène du vieillissement réduit la taille de la population en activité. Ainsi, il devient capital d'améliorer la productivité afin de maintenir, voire augmenter, le niveau de vie des Québécois. Plusieurs pistes de solutions telles que la mise en place de conditions qui favorisent l'accélération de la croissance économique, la création d'activités à haute valeur ajoutée, l'accompagnement des entreprises performantes et la vitalité des activités d'exportation peuvent grandement contribuer à dynamiser l'économie.

Afin d'assurer sa pérennité et de se démarquer sur les marchés, le Québec doit notamment favoriser un environnement d'affaires facilitant le développement économique et agir sur les facteurs propices pour stimuler la productivité des entreprises, c'est à dire les investissements, l'innovation et la formation de la main-d'œuvre. Ces efforts, sans être exclusifs, constituent une priorité pour le secteur manufacturier. Pour ce faire, le Québec doit s'affairer à attirer des investisseurs étrangers, en plus de travailler en partenariat avec les entrepreneurs et les entreprises de toutes les régions. Il doit miser sur l'exploitation, la transformation et l'exportation de ses richesses naturelles ainsi que de ses biens et services à valeur ajoutée, le tout de façon responsable afin de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales partout sur le territoire. Il se doit aussi de mettre à profit ses énergies propres et son secteur de l'aluminium, en plus de développer le plein potentiel du fleuve qui le traverse. Que ce soit dans la prise en considération de ses effets sur l'environnement ou sur les communautés, la croissance économique doit soutenir les enjeux socio-économiques globaux et se faire en harmonie avec ceux-ci.

Déjà en action pour le maintien et la création d'emplois de qualité, le Ministère entend aller plus loin en misant sur l'essor des talents et du leadership du Québec partout dans le monde. Il dispose d'expertises et de leviers à partager avec les entrepreneurs et les partenaires économiques, et ce, au bénéfice de toute la population québécoise.

LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

L'équipe du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demeure la ressource la plus importante pour mener à bien la mission de l'organisation. Elle doit trouver un équilibre entre une offre de service qui répond aux besoins de la clientèle et l'engagement du gouvernement à redresser les finances publiques par une gestion toujours plus rigoureuse et efficiente.

Le Ministère a donc de nombreux défis organisationnels à relever, avec des moyens d'attraction et de rétention limités. Également, le développement et le maintien de l'expertise de pointe et des compétences du personnel constituent un gage de réussite, tout en assurant une présence en région. Toutefois, pour y arriver, le Ministère doit adopter des approches créatives, pertinentes et structurantes.

De plus, pour que le Ministère puisse poursuivre son rôle de conseiller stratégique auprès du gouvernement et des entreprises, tout en ayant moins d'effectifs à sa disposition, il doit optimiser l'utilisation des ressources allouées et miser davantage sur la concertation. Cette dernière sera notamment nécessaire dans le cadre des travaux menés conjointement avec les ministères et organismes présents à la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique, présidée par le Ministère, qui vise la simplification et l'amélioration de l'efficacité des programmes à vocation économique.

En somme, le Ministère doit se donner les outils nécessaires à la constitution d'une équipe toujours plus compétente, engagée et performante qui lui permettra de garantir son succès et de concrétiser sa vision stratégique. Ce faisant, il pourra compter sur une organisation agile et innovante, qui génère de nouveaux gains d'efficacité. Cela lui permettra de jouer pleinement son rôle de partenaire pour accompagner des entreprises dans leur réussite, partout au Québec et à l'étranger.





LES ENJEUX

Le Ministère travaille au dynamisme de l'économie québécoise, notamment afin de relever les défis relatifs au vieillissement rapide de la population et à ses multiples effets. Le Québec doit adapter son action économique à l'état de l'économie mondiale, à l'essor des technologies de l'information et aux préoccupations environnementales croissantes.

Pour y arriver, le Ministère doit concentrer ses efforts sur deux grands enjeux. Le premier est lié directement aux actions à réaliser en vue de stimuler la croissance de l'économie québécoise à travers le dynamisme des entreprises et l'offre de services aux entrepreneurs et aux entreprises. Le deuxième, quant à lui, touche l'efficacité de l'organisation pour accomplir sa mission.



DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES DANS TOUTES LES RÉGIONS, GÉNÉRATRICES D'UNE CROISSANCE PERMETTANT LE SOUTIEN DU NIVEAU DE VIE DES QUÉBÉCOIS

Pour arriver à générer de la croissance dans la société québécoise, où la population active décroît, il importe de stimuler l'économie par tous les moyens possibles. C'est en ciblant des actions structurantes et en misant sur des approches concertées, accessibles et optimisées que le Ministère s'engage à travailler intensément à stimuler l'essor économique du Québec. Les actions, axées principalement sur la culture de l'innovation, l'environnement d'affaires, le développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, la création d'entreprises, l'accompagnement ainsi que le soutien aux projets d'investissement aideront le Québec à récolter les fruits d'une croissance durable au cours des prochaines années.

Le premier enjeu constitue la raison d'être des produits et services offerts par le Ministère à sa clientèle, directement ou à travers les partenariats qu'il met en place. Les orientations sont claires : le Ministère doit veiller à ce que le Québec dispose d'assises stimulantes et favorables à sa prospérité, tout en étant un partenaire engagé dans la création et la croissance durable des entreprises.



UNE ORGANISATION EFFICACE ET QUI SE RENOUVELLE

L'équipe du Ministère constitue la principale ressource pour relever les défis que pose le premier enjeu. Pour ce faire, il est impératif de pouvoir compter sur des employés compétents et engagés afin de rendre les services attendus efficacement, qu'ils soient livrés de manière traditionnelle ou par une prestation électronique.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère s'assurera de remplir son mandat efficacement, tout en ayant la préoccupation continue de la saine gestion des deniers publics. Ainsi, le deuxième enjeu se concentre sur la performance de l'organisation, sur l'engagement de son personnel ainsi que sur l'élaboration de nouvelles approches de gestion des programmes d'aide financière au développement économique.

TROIS ORIENTATIONS CLAIRES ET
SIX AXES D'INTERVENTION BIEN
PRÉCIS DÉCOULENT DE CES ENJEUX.
À TERME, CE PLAN VISE L'ATTEINTE DE

15 OBJECTIFS

**DISTINCTS QUI SERONT MESURÉS
À L'AIDE DE 27 INDICATEURS ET
DE 32 CIBLES À ATTEINDRE.**

LES CHOIX STRATÉGIQUES

ENJEU 1

orientation

1

PROMOUVOIR
UN ENVIRONNEMENT
QUI STIMULE
LA PROSPÉRITÉ



AXE D'INTERVENTION

1

LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

Des défis

Dans une société axée sur le savoir, la recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles pour dynamiser la croissance économique, pour assurer la compétitivité des entreprises d'ici et à l'international, et pour soutenir la création d'emplois de qualité. Le renforcement des réseaux, l'efficacité des organismes qui accompagnent les entreprises et la création de synergies entre les acteurs sont des défis constants à relever pour favoriser le développement d'une culture de l'innovation en vue d'accroître l'activité économique.

La collaboration et l'efficacité au sein du système de recherche et d'innovation québécois, l'accès à des équipements adéquats et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sont des prérequis pour relever ces défis. C'est notamment le cas pour l'accès à la propriété intellectuelle qui est une étape importante dans la création et la consolidation de nouvelles occasions d'affaires et un excellent indicateur pour apprécier la capacité d'innover des entreprises.

Enfin, il faut reconnaître que les innovations dans le domaine des technologies numériques ont bouleversé les façons de faire dans la société et les entreprises. Que ce soit les changements provoqués par le commerce électronique, l'arrivée de l'impression 3D, les données massives ou l'Internet des objets, il convient de constater que ces technologies transforment les modèles d'affaires et procurent des gains de productivité considérables. Ainsi, les entreprises du Québec, tout comme le fait le gouvernement par sa Stratégie gouvernementale en technologies de l'information : Rénover l'État par les technologies de l'information, ont tout à gagner en prenant le virage numérique pour assurer leur plein essor.

Nos actions

Au cours des trois prochaines années, les équipes du Ministère travailleront à encourager les entreprises à innover, notamment par l'entremise d'un éventail de ressources et de services en innovation offerts par les multiples organismes et centres de recherche présents sur le territoire. La mise en place du réseau QuébecInnove, la révision du nombre d'organismes de recherche et d'innovation soutenus par le Ministère et de leur rôle (afin d'éliminer les chevauchements possibles avec d'autres organismes ou universités et d'assurer un niveau d'autofinancement de ces organismes) ainsi que le plein déploiement de la mesure Passeport innovation favoriseront et faciliteront un accès adéquat à ces services. Le Ministère offrira également du soutien aux entreprises qui désirent protéger adéquatement leurs innovations à l'aide de brevets ou de dessins industriels. Il prévoit aussi poursuivre la mise en place et le maintien d'infrastructures de recherche de pointe afin de répondre aux besoins d'innovation des entreprises ainsi qu'à ceux des chercheurs qui visent l'excellence et souhaitent s'intégrer aux réseaux mondiaux de recherche.

Toujours en raison de l'importance de l'innovation pour les entreprises et de leurs besoins croissants en main-d'œuvre hautement qualifiée, le développement de la relève en sciences et en technologie ainsi que l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs constituent une priorité pour le Ministère. La mise en œuvre des mesures Stages d'innovation en entreprise et Premier emploi en recherche en est un bon exemple. De plus, des appels à projets en fonction des nouveaux besoins permettront de favoriser l'intégration d'une relève innovante dans les organisations québécoises.

Les technologies numériques constituent un vecteur majeur pour la croissance de l'économie et de la productivité du Québec. C'est pourquoi il faut faire de ces technologies un véritable levier de transformation et d'innovation. Au cours des trois prochaines années, le Ministère travaillera avec ses partenaires afin d'assurer un environnement favorable au développement et à la croissance des entreprises. Pour ce faire, il appuiera également l'appropriation du numérique par les entreprises, dont celles du secteur manufacturier, en mettant en œuvre un plan d'action en économie numérique. Il soutiendra aussi la ministre responsable de la Stratégie numérique dans son rôle de coordination gouvernementale en la matière.

Des objectifs stratégiques

- A. Stimuler la capacité d'innover des entreprises et des organisations 
- B. Contribuer à l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs
- C. Favoriser l'appropriation du numérique par les entreprises 

ENJEU 1

orientation

1

PROMOUVOIR
UN ENVIRONNEMENT
QUI STIMULE
LA PROSPÉRITÉ



AXE D'INTERVENTION

2

L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

Des défis

L'État peut grandement faciliter la mise en place des éléments nécessaires à la croissance économique. À ce titre, les gouvernements ont tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires adéquat ainsi qu'à des démarches et à des obligations administratives simplifiées. Que ce soit en matière de réglementation ou de simplification des démarches des entreprises avec l'État, le Ministère doit demeurer centré sur les besoins des acteurs économiques afin de leur offrir un environnement stimulant, efficace et fertile.

De plus, l'ouverture sur le monde constitue une condition incontournable pour la prospérité des entreprises. Plus que jamais, il devient impératif de favoriser l'accès des entreprises à de nouveaux marchés à fort potentiel de croissance. Les accords commerciaux et les décisions issues des litiges modèlent l'environnement dans lequel évoluent les entreprises en précisant, notamment, les règles qui s'appliquent en matière de réglementation et de tarification. La négociation et la consolidation des relations commerciales avec les signataires de ces accords sont nécessaires pour que les entreprises du Québec puissent profiter des avantages de ces ententes. En effet, puisque ces dernières permettent l'ouverture de marchés, les entreprises d'ici auront la possibilité d'exporter davantage.

Nos actions

À travers les responsabilités relatives à l'allègement réglementaire pour l'ensemble du gouvernement du Québec, le Ministère travaillera précisément à jouer un rôle efficace sur l'abaissement du coût total des formalités administratives gouvernementales imposées aux entreprises. En outre, le Ministère assurera la coordination de la relation que les entreprises entretiennent avec les différents intervenants gouvernementaux pour la réalisation de leurs projets d'investissement, afin d'en accélérer et d'en faciliter la concrétisation. Également, le Ministère entend faciliter les démarches des entrepreneurs et des entreprises auprès de l'État, notamment en travaillant à la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour les entreprises. Cet accompagnement prendra la forme d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services gouvernementaux. Mis en place en étroite collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Services Québec), ce guichet vise à éviter les démarches multiples, à diriger la clientèle vers des services de première ligne, à fournir des références et des conseils, en plus d'assurer un lien direct avec les ministères et organismes concernés par les demandes des entrepreneurs et des entreprises. Ainsi, avec Entreprises Québec, le client ne transigera pas avec des ministères ou des organismes, mais bien avec le gouvernement du Québec, et ce, sur une base d'affaires au moyen d'une première ligne unifiée (Internet et téléphonie).

En ce qui a trait à la négociation d'accords de commerce, le Ministère poursuivra sa participation aux diverses négociations commerciales afin d'assurer la défense des intérêts du Québec, tout en dégagant les meilleures occasions d'affaires possible pour les entrepreneurs et les entreprises d'ici. En misant sur l'exportation comme moteur de croissance, un effort sera spécifiquement consenti, au cours des trois prochaines années, afin de mieux faire connaître aux entreprises les possibilités découlant de la signature d'accords commerciaux, actuels et futurs, et de les amener à mieux en saisir les avantages ainsi que les répercussions sur le développement de leurs affaires.

Des objectifs stratégiques

D.

Faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État 

E.

Participer à la négociation d'accords commerciaux et faire profiter les entreprises des occasions d'affaires qui en découlent

ENJEU 1

orientation

2

APPUYER LA CRÉATION
ET LA CROISSANCE
DURABLE DES
ENTREPRISES, DONT
CELLES DU SECTEUR
MANUFACTURIER



AXE D'INTERVENTION

3

LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Des défis

L'entrepreneuriat est reconnu comme un puissant moteur de croissance économique, d'innovation et de création d'emplois. Le dynamisme des entrepreneurs favorise l'amélioration de la compétitivité, le développement de nouveaux marchés et la transformation de l'économie. Cependant, au Québec, la population d'entrepreneurs susceptibles de prendre leur retraite augmentera considérablement d'ici dix ans. Également, bon nombre d'entrepreneurs constatent que l'éventail d'organismes offrant des services en entrepreneuriat n'est pas optimal pour répondre adéquatement à leurs besoins et, ainsi, rendre des services efficaces en entrepreneuriat partout au Québec.

En 2015, près de 35 % des entrepreneurs (plus de 60 000) avaient plus de 55 ans et ce pourcentage ne cesse d'augmenter d'année en année. Quant au taux de création d'entreprises du Québec, il est l'un des plus bas au Canada : de 2009 à 2013, le taux moyen de création d'entreprises au Québec a été de 10,7 %, comparativement à 13,2 % pour l'ensemble du Canada.

Il est important de soutenir non seulement la création et la consolidation des entreprises, mais aussi l'entrepreneuriat. Que l'entreprise soit traditionnelle ou collective, elle joue un rôle primordial dans la société en répondant à divers besoins. Depuis des décennies, les entreprises d'économie sociale et les coopératives s'implantent partout au Québec. Au cours des prochaines années, elles seront appelées à contribuer activement à l'économie afin de répondre à trois grandes préoccupations de notre société : le vieillissement de la population, la création d'emplois ainsi que la relève entrepreneuriale.

Nos actions

Afin de favoriser les activités entrepreneuriales, le Ministère travaillera particulièrement à lever les obstacles à l'entrepreneuriat rencontrés par certains groupes d'individus, tels que les jeunes, les femmes, les immigrants ou, encore, à soutenir les chefs d'entreprises à forte croissance. Les actions du Ministère seront dirigées vers le renforcement du soutien au transfert d'entreprises, la proposition de référencement ainsi que l'offre de services d'accompagnement, de mentorat ou de financement. De plus, le Ministère répondra au souhait des entrepreneurs et simplifiera l'offre de services en entrepreneuriat en revoyant les mandats et la gouvernance des organismes de soutien à l'entrepreneuriat. Cette optimisation vise à renforcer l'offre de services des organismes au profit d'une aide directe à la clientèle qui sera mieux adaptée à leurs besoins.

De manière plus ciblée, l'accompagnement des entreprises innovantes en démarrage sera bien présent. En effet, par le truchement des centres d'entrepreneuriat universitaires et des sociétés de valorisation, le Ministère compte stimuler l'entrepreneuriat en milieu universitaire et contribuer à valoriser l'utilisation des résultats de la recherche en fournissant un soutien et un encadrement au démarrage d'entreprise. Ainsi, l'accueil et l'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises innovantes en démarrage seront facilités grâce aux services des quatre incubateurs d'entreprises technologiques soutenus par le Ministère.

En matière d'entrepreneuriat collectif, les trois prochaines années permettront de fournir aux entreprises collectives les outils nécessaires, adaptés à leurs besoins, pour se développer et ainsi contribuer à la prospérité économique durable du Québec. Le Ministère déploiera des efforts particuliers pour les aider à conquérir de nouveaux marchés et à innover dans le but de faire progresser l'offre de services des entreprises d'économie sociale pour mieux répondre aux défis de la société. Enfin, la création d'emplois et le maintien en emploi par les entreprises collectives demeureront au cœur des préoccupations du Ministère.

Des objectifs stratégiques

- F. Optimiser le soutien à l'entrepreneuriat, notamment quant au mentorat et à la relève 
- G. Promouvoir l'innovation comme vecteur de nouvelles idées et technologies
- H. Contribuer au développement de l'entrepreneuriat collectif partout au Québec  

ENJEU 1

orientation

2

APPUYER LA CRÉATION
ET LA CROISSANCE
DURABLE DES
ENTREPRISES, DONT
CELLES DU SECTEUR
MANUFACTURIER



AXE D'INTERVENTION

4

L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Des défis

Les principaux défis des économies consistent à attirer et à maintenir la présence de grandes entreprises productives et innovantes sur leur territoire. En plus de dynamiser l'économie, ces dernières sont généralement porteuses de projets structurants en partenariat avec les entreprises locales. En réponse à la pression exercée sur les ressources naturelles, par la volatilité des prix des matières premières, et la croissance des exigences sociales et environnementales des donneurs d'ordres et des marchés étrangers, les entreprises québécoises, notamment celles du secteur manufacturier, doivent aussi travailler à améliorer leur productivité pour renforcer leur performance globale.

Au cours des années à venir, l'internationalisation, notamment l'exportation, demeurera un des éléments clés de la croissance économique puisque le marché intérieur du Québec reste limité. Pour tirer leur épingle du jeu dans un monde où la concurrence est internationale, les entreprises d'ici doivent s'assurer d'offrir des produits et services à valeur ajoutée qui répondent aux besoins de leur clientèle. Elles doivent aussi être en mesure de cerner les marchés les plus prometteurs, d'évaluer leurs perspectives d'expansion et de prendre des risques calculés afin de profiter des occasions d'affaires sur les marchés mondiaux. Bien que les exportations internationales de marchandises du Québec soient en nette progression depuis 2004, le défi de travailler à la diversification des marchés demeure. Que ce soit à l'international ou dans le commerce interprovincial, le Québec a tout à gagner à ouvrir ses échanges commerciaux au-delà du marché américain.

La croissance économique du Québec et de ses PME passe autant par l'activité de ses régions que par celle des grands centres. Que ce soit en ciblant certains secteurs stratégiques ou en misant sur la capacité des entreprises et des partenaires économiques à jumeler leurs efforts, le Québec doit poursuivre le travail collaboratif afin de mettre en place les conditions favorables à la croissance et à la performance des entreprises d'ici. Sa compétitivité par rapport à celle des économies émergentes demeure un défi important et le regroupement d'entreprises par grappes industrielles ou par créneaux d'excellence constitue un rempart face à la concurrence mondiale.

Nos actions

Le Ministère jouera pleinement son rôle de facilitateur et d'accompagnateur du développement des entreprises dans leur développement en offrant des services d'accompagnement-conseil et en dispensant de la formation afin de soutenir les entreprises dans l'accélération de leurs projets, et ce, partout au Québec et à l'international. Ultiment, ces interventions visent à augmenter la productivité des entreprises et leur capacité à innover, de même qu'à les amener à implanter de meilleures pratiques d'affaires, dont celles liées à la gestion écoresponsable.

En matière de soutien à l'exportation, le Ministère ciblera les interventions qui permettront aux entreprises de propulser leur développement d'affaires à l'international en saisissant de nouvelles occasions et en repérant les marchés les plus prometteurs. Le travail du Ministère favorisera l'établissement de liens avec des entreprises situées à l'étranger afin que les PME et les chercheurs québécois intègrent des chaînes d'approvisionnement et les réseaux stratégiques de recherche, notamment par la création et la consolidation de partenariats.

De plus, le Ministère priorisera ses actions en fonction de la mise en œuvre d'initiatives structurantes, le tout en adéquation avec l'offre sectorielle québécoise et les occasions d'affaires sur les marchés mondiaux afin d'optimiser les effets selon ses ressources. Quant aux secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence, il demeure essentiel que le Ministère cible ses interventions afin de mobiliser et de concerter l'action des partenaires économiques autour d'objectifs et de modes de soutien performants, axés sur l'innovation et l'exportation.

Des objectifs stratégiques

- I. Soutenir la productivité par des formations adaptées et des interventions ciblées en entreprises  
- J. Contribuer à l'augmentation des exportations
- K. Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence  

ENJEU 1

orientation

2

APPUYER LA CRÉATION
ET LA CROISSANCE
DURABLE DES
ENTREPRISES, DONT
CELLES DU SECTEUR
MANUFACTURIER



AXE D'INTERVENTION

5

LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

Des défis

Le Québec doit pouvoir compter sur le dynamisme de ses entrepreneurs, et de leurs entreprises, pour générer la croissance nécessaire à sa santé économique. Quant aux entreprises d'ici, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des services et de l'accompagnement publics accessibles et diversifiés pour concrétiser une implantation, un agrandissement ou, encore, des projets d'innovation dynamisants. Il est donc important de favoriser les projets d'investissement structurants issus du secteur privé à l'échelle du Québec. C'est dans un esprit de collaboration et de partenariat que la croissance durable a le plus de chance de s'établir.

Comme la plupart des économies développées, le Québec est aussi affecté par la concurrence des pays émergents qui amène la restructuration de divers secteurs de l'économie. C'est pourquoi certaines entreprises éprouvent des problèmes de ralentissement, d'arrêt de leurs activités de production, de restructuration financière et opérationnelle et même de fermetures. De telles situations peuvent également avoir d'importants effets pour les régions dans lesquelles ces entreprises sont implantées. Tous doivent s'adapter, entre autres, par l'adoption de nouveaux modèles et de nouvelles pratiques d'affaires qui leur permettent de poursuivre leur développement, notamment en se spécialisant dans des créneaux ou des maillons de la chaîne de valeur dans lesquels ils possèdent des avantages concurrentiels ou se démarquent.

Nos actions

En vue de stimuler les investissements privés et les partenariats, le Ministère poursuivra ses actions d'accompagnement et de soutien aux projets majeurs d'investissements privés. Ainsi, il travaillera à générer le plus de retombées possible pour chaque dollar investi. Que ce soit pour des projets d'expansion, d'implantation ou pour l'appropriation d'innovations, le Ministère contribuera à la réalisation concertée de ces projets porteurs de croissance au bénéfice de l'ensemble du Québec. À ce titre, le Ministère joue pleinement son rôle de catalyseur d'investissements privés, et ce, dans toutes les régions.

Par l'entremise de ses antennes régionales, et en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux, le Ministère poursuivra ses efforts de redynamisation des territoires et des régions, qui sont parfois affectés par des circonstances particulières ou par une fermeture d'entreprises ayant des effets majeurs sur leur développement économique. La capacité d'intervention auprès des entreprises, qui font face à une situation économique difficile ou à un risque de délocalisation, sera maintenue afin de contribuer à la consolidation, à la relance et à la diversification des activités de ces entreprises ou à leur rétention. Un travail d'accompagnement et de soutien sera réalisé dans le cadre des démarches des entreprises et des acteurs régionaux, le tout en concertation avec les intervenants concernés, mobilisés autour d'objectifs communs.

Finalement, en ce qui concerne les dossiers auxquels le Ministère est appelé à participer financièrement, que ce soit pour des projets d'investissement privé ou de relance et de diversification économique, le recours à des contributions gouvernementales autres que des subventions, soit les prêts ou les garanties de prêts, sera privilégié. Cela permettra de maximiser les retombées de ces projets pour l'ensemble des Québécois.

Des objectifs stratégiques

L.
Favoriser la concrétisation de projets d'investissement privé 

M.
Appuyer le développement des entreprises et des régions  

ENJEU 2

orientation

3

ASSURER UNE GESTION
RESPONSABLE DES
PROGRAMMES ET
DES RESSOURCES



AXE D'INTERVENTION

6

LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Des défis

La présence d'acteurs économiques dynamiques, partout en région, exige des approches organisationnelles créatives, pertinentes et efficaces. Le Ministère possède une expertise et des leviers qu'il doit rendre le plus accessibles possible, tout en cherchant à toujours perfectionner l'approche qu'il utilise avec ses clientèles et ses partenaires. Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche de consultation et d'ouverture auprès des parties prenantes du Ministère, autant à l'interne qu'à l'externe, vise à rehausser la qualité et l'efficacité de l'offre de services. L'équilibre entre une offre de services qui répond aux besoins tout en jonglant avec des ressources souvent limitées représente un défi au quotidien. Le temps est maintenant venu de travailler à réaménager les mandats et les rôles du Ministère en vue d'une réalisation durable et optimisée de sa mission.

En ce qui a trait à la gestion responsable des fonds publics, le Ministère est appelé à redoubler d'efforts en matière de gestion axée sur les résultats, tout particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de mesures et de programmes, comme le recommande le deuxième rapport de la Commission de révision permanente des programmes. En effet, l'évaluation de programmes fournit de l'information fiable et crédible sur l'efficacité de ceux-ci et favorise ainsi une utilisation optimale des ressources.

Enfin, un examen exhaustif de l'ensemble de l'aide financière au développement économique que l'appareil public accorde doit être réalisé afin d'assurer l'optimisation de celle-ci. Une telle révision aura pour effet de recentrer l'action gouvernementale auprès des entreprises et des partenaires économiques afin que ces actions soient toujours plus pertinentes et optimales.

Nos actions

Au cours des trois prochaines années, le Ministère travaillera à moderniser et à rendre plus efficaces ses pratiques de gestion, ses façons de faire de même que son offre de services afin d'optimiser l'utilisation des ressources dans le respect des individus et le maintien d'un climat organisationnel sain. À ce titre, la mise en place d'un comité permanent de révision des processus organisationnels, l'utilisation élargie de tableaux de bord de gestion performants, la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre ainsi que la réalisation d'une démarche permettant de renforcer le niveau d'engagement du personnel sont quelques exemples d'actions qui seront accomplies afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle de façon durable. Une démarche de gestion stratégique en développement durable sera aussi entreprise afin de s'assurer que le Ministère adopte des pratiques exemplaires en la matière.

Le Ministère entend aussi s'assurer que la performance organisationnelle est au rendez-vous en poursuivant ses travaux qui visent à évaluer des organismes soutenus financièrement ainsi que des mesures et des programmes ministériels. C'est précisément en évaluant la pertinence, l'efficacité et l'effet des mesures et des programmes que ce défi sera relevé.

Enfin, dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique, présidée par le Ministère, des efforts seront également déployés afin de simplifier les procédures pour les entreprises et d'améliorer l'efficacité des programmes gouvernementaux à vocation économique. À l'issue des travaux des comités spécifiques, il deviendra possible de proposer des choix stratégiques, notamment à l'égard : du regroupement de programmes et d'organismes qui visent les mêmes objectifs; de l'établissement de normes gouvernementales pour la gestion des programmes; de la création de programmes interministériels; de l'équilibre entre l'utilisation de mesures fiscales et budgétaires; ou de la mise en place d'appels à projets plus fréquents dans la gestion des programmes du Ministère.

Des objectifs stratégiques

N.
Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes 

O.
Améliorer l'efficacité des mesures et des programmes gouvernementaux d'aide au développement économique pour une meilleure intervention et une performance organisationnelle accrue 

TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable

ENJEU 1

Des entreprises compétitives dans toutes les régions, génératrices d'une croissance permettant le soutien du niveau de vie des québécois

ORIENTATION Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité		1	ORIENTATION Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier
 AXE 1 La culture de la science et de l'innovation	 AXE 2 L'environnement d'affaires compétitif et ouvert sur le monde	 AXE 3 La création d'entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	
A. Stimuler la capacité d'innover des entreprises et des organisations  - Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement Québécois ▶ 450 nouvelles collaborations → 150 au 31 mars 2017 - Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle ▶ 300 PME → 100 au 31 mars 2017 - Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation ▶ 240 M\$ → 160 M\$ au 31 mars 2018 B. Contribuer à l'émergence de nouvelles générations d'innovateurs - Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève ▶ Augmentation de 50% → augmentation de 2 400 activités au 31 mars 2017 - Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche ▶ 600 emplois → 200 au 31 mars 2017 C. Favoriser l'appropriation du numérique par les entreprises  - Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique ▶ 100 % des mesures réalisées au 31 mars 2018 → dépôt du plan d'action au printemps 2016	D. Faciliter les démarches des entreprises auprès de l'État  - Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises ▶ 50% → 40 % au 31 mars 2017 - Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres ministères et organismes sont interpellés) ▶ Coordonner annuellement l'intervention gouvernementale pour 100 % de ces projets - Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec ▶ 100 % au 31 mars 2018 → lancement au 2^e trimestre de 2016 E. Participer à la négociation d'accords commerciaux et faire profiter les entreprises des occasions d'affaires qui en découlent - Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu ▶ Intervenir annuellement dans 100 % des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges - Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés ▶ 100 % des mesures réalisées au 31 mars 2019 → dépôt du plan d'action à l'automne 2016	F. Optimiser le soutien à l'entrepreneuriat, notamment quant au mentorat et à la relève  - Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat ▶ 20 000 entrepreneurs ou entreprises → 6 000 au 31 mars 2017 - Taux de croissance médian du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation ▶ Croissance de 10 % chaque année G. Promouvoir l'innovation comme vecteur de nouvelles idées et technologies - Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU ▶ 300 entreprises chaque année H. Contribuer au développement de l'entrepreneuriat collectif partout au Québec  - Aide financière accordée et coût total des projets en économie sociale et nombre d'emplois créés ou maintenus ▶ Effet de levier de l'intervention du Ministère de 4 ▶ 15 000 emplois créés ou maintenus dans les entreprises d'entrepreneuriat collectif	

Note 1 : À moins d'avis contraire, les cibles sont établies en fonction du terme du plan (31 mars 2019).

Note 2 : L'effet de levier mesure le nombre de dollars apportés par les promoteurs et les partenaires dans un projet par rapport à chaque dollar investi par le Ministère.

VISION

Être un partenaire reconnu pour la pertinence et l'efficacité de son appui à la réussite des entreprises.

VALEURS

Collaboration, créativité et engagement.

ENJEU 1 (suite) Des entreprises compétitives dans toutes les régions, génératrices d'une croissance permettant le soutien du niveau de vie des québécois

ENJEU 2
Une organisation efficace et qui se renouvelle

ORIENTATION (suite) Appuyer la création et la croissance durable des entreprises, dont celles du secteur manufacturier		ORIENTATION Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources
AXE 4 L'accompagnement efficace des entreprises et leur développement à l'international I. Soutenir la productivité par des formations adaptées et des interventions ciblées en entreprises  16. Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des ministères et organismes et autres partenaires ▶ 10 600 interventions → 3 500 au 31 mars 2017 17. Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables ▶ 200 entreprises, d'ici le 31 mars 2018, dans le cadre de la stratégie PerforME → 100 au 31 mars 2017 ▶ 262 entreprises ayant mis en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables → 87 au 31 mars 2017 J. Contribuer à l'augmentation des exportations 18. Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec et impact des interventions ▶ 2 000 entreprises chaque année ▶ 200 M\$ en ventes fermes générées chaque année K. Soutenir le développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence  19. Nombre de projets ou d'organismes soutenus, aide financière accordée et coût total des projets ▶ Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2 20. Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels ▶ 30 initiatives structurantes 21. Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation ▶ 50 % des projets → 40 % au 31 mars 2017	AXE 5 Le soutien aux projets d'investissement L. Favoriser la concrétisation de projets d'investissement privé  22. Nombre de projets soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés ▶ Effet de levier de l'intervention du Ministère de 2 ▶ Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention M. Appuyer le développement des entreprises et des régions  23. Nombre de projets de relance soutenus, aide financière accordée, coût total des projets et nombre d'emplois créés ou sauvegardés ▶ Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1 ▶ Moyenne de 75 % de l'aide attribuée sous forme autre que subvention 24. Nombre de projets de diversification soutenus, aide financière accordée et coût total des projets réalisés ▶ Effet de levier de l'intervention du Ministère de 1,5	AXE 6 La performance et l'engagement du personnel N. Mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficaces, mobilisatrices et innovantes  25. Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles ▶ 6 annuellement O. Améliorer l'efficacité des mesures et des programmes gouvernementaux d'aide au développement économique pour une meilleure intervention et une performance organisationnelle accrue  26. Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués ▶ 50 évaluations réalisées → 30 au 31 mars 2017 27. Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique ▶ 100 % au 31 mars 2018

Note 3 : Par ses diverses interventions, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité à l'égard :

- de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires; les actions réalisées, qui sont liées aux objectifs, sont désignées par le logo ;
- de la Loi sur le développement durable; les actions réalisées, qui sont liées aux objectifs, sont désignées par le logo ;
- de la mise en place des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes et des travaux qui en découlent; les actions réalisées, qui sont liées aux objectifs, sont désignées par le logo .



L'ADÉQUATION DES RESSOURCES

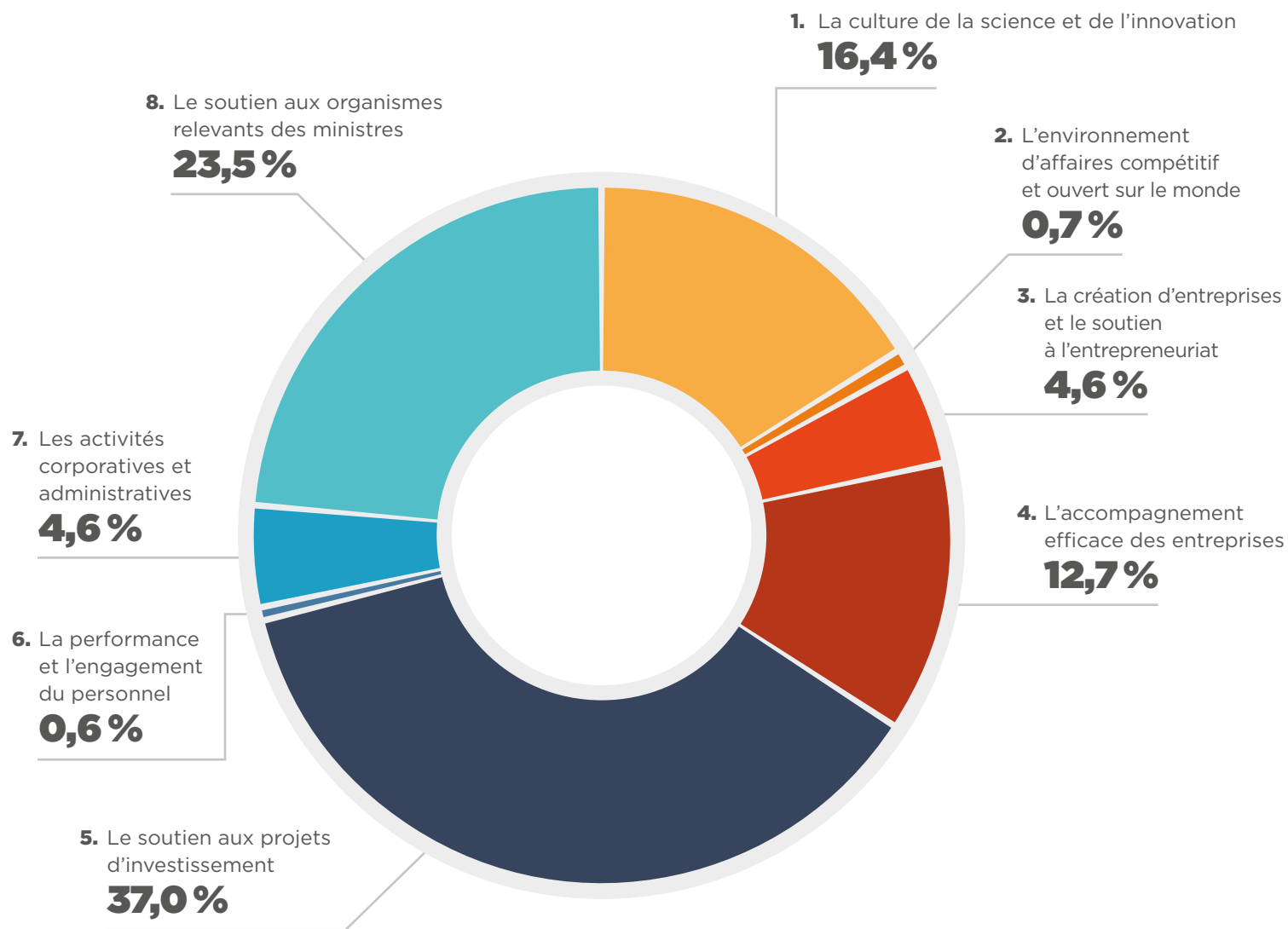
Afin de contribuer à la mise en œuvre du présent plan, le Ministère s'est prêté à un exercice visant à vérifier l'adéquation entre ses choix stratégiques et les ressources mises à sa disposition.

L'objet de cet exercice est donc de mettre en lien les besoins en ressources humaines et financières pour la réalisation de choix stratégiques définis dans le présent plan.

Ainsi, le graphique suivant présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert¹ associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories supplémentaires ont été ajoutées soit celle liée aux crédits pour les activités corporatives et administratives, les loyers et les autres éléments de même que celle relative aux crédits liés aux organismes relevant des ministres².

1. Les montants utilisés sont ceux du Budget de dépenses 2016-2017, déposé en mars 2016.

2. Ces organismes sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec, la Commission de l'éthique en science et en technologie, le Conseil du statut de la femme ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).



POUR NOUS JOINDRE



economie.gouv.qc.ca



info@economie.gouv.qc.ca



[@economie_quebec](https://twitter.com/economie_quebec)



Communiqués : economie.gouv.qc.ca/rss/communiques.xml

Actualités : economie.gouv.qc.ca/rss/actualites.xml

Événements : economie.gouv.qc.ca/rss/evenements.xml

Pour plus d'options : economie.gouv.qc.ca/ministere/fils-rss



[Linkedin.com/company/362721](https://www.linkedin.com/company/362721)



Québec : 418 691-5698

Montréal : 514 499-2199

En région : 1 866 680-1884 (sans frais)



Québec (siège social)

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Montréal

380, rue Saint-Antoine Ouest

Montréal (Québec) H2Y 3X7

Bureaux régionaux

La liste des bureaux régionaux est disponible dans le site Internet du Ministère.



..... **économie.gouv.qc.ca**

++
++
++
++
++
++
++

